



CAPOSS
Club d'Athlétisme de la Possession
<http://www.caposs.re>



Bulletin d'inscription fet'trail

- COCHEZ** → ☐ **Samedi 23 mai 15h30 : Urban caposs trail handisport => 7,5 km**
- ☐ **Samedi 23 mai 15h45 : Urban caposs trail => 15 km**
- ☐ **Samedi 23 mai 16h00 : Trail découverte**
- ☐ **Samedi 23 mai 23h59 : Trail de minuit => 62 km**

Coureur

Nom : Prénom :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin Date de naissance :/...../.....

N° de licence* FFA ou FF Tri ou UNSS : Catégorie : ☐ E ☐ S ☐ V1 ☐ V2 ☐ V3

Club : → Team :

Adresse : Code postal : Ville :

Nationalité : Téléphone : Email :

Taille du Tee-shirt : ☐ XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL

Droits d'inscription ⇒ Clôture le 10/05/2015 et dans la limite de 800 places

Trail de Minuit → **50€** avant le 28/02/2015 - **60€** avant le 31/03/2015 - **70€** avant la clôture le 10/05/2015
Trail 62km 2500m D+, course qualificative GRR 2015 (tracé identique à 2014 sauf arrivée place festival)
Matériel obligatoire : Lampe frontale, couverture de survie, piles de rechanges, sifflet, réserve d'eau 1.5L et une ration alimentaire.

Urban Caposs Trail 15kms → **20€** clôture le 10/05/2015

Urban Caposs Trail handisport 7.5 kms → **5€** clôture le 10/05/2015

Caposs Trail Découverte

☐ 2.5 kms D+160m Benjamins nés en 2002 et 2003 → **5€** clôture le 10/05/2015

☐ 3.5 kms D+160m Minimes nés en 2000 et 2001 → **5€** clôture le 10/05/2015

☐ 7 kms D+650m Cadets nés en 1998 et 1999 → **10€** clôture le 10/05/2015

Pour valider votre inscription par courrier uniquement, les bulletins doivent être datés signés* accompagnés obligatoirement d'une photocopie de licence FFA - FF Tri ou d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de l'épreuve attestant de la non contre-indication à la pratique de la course de montagne en compétition. Et de **vos règlements** : ☐ Chèque à l'ordre du **Caposs** ☐ Espèces (une quittance vous sera délivrée)

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement du Trail de Minuit, disponible sur simple demande auprès de l'organisateur. Je dégage la responsabilité de l'organisateur de tout incident ou accident susceptible de se produire dans le cadre de la compétition. J'accepte que mes nom, prénom, et photos prises lors de l'événement figurent dans les médias à l'issue de la compétition.

Date et signature*

INSCRIPTION PAPIER

Adresse postale :

Caposs

37bis, rue Jean Albany 97419 La Possession

GSM : 0692 46 06 25

Mail : caposs.974@orange.fr site : www.caposs.re

INSCRIPTION INTERNET

Inscription et paiement
en ligne

www.sportpro.re

CHAMPIONNAT DE LA REUNION DE TRAIL LONG 2015



62 km

2500 D+

PARCOURS DETAILLE :

Départ de la Place Festival à La Possession dans la nuit du 23 au 24 mai 2015 à minuit.

- RN1a
- Rue Jacques Prévert
- Chemin des Anglais
- Rue Auguste Rodin
- Lit de la Rivière des Galets
- Impasse de Mafate
- Ecole sans souci
- La citerne (ravitaillement solide)
- Canalisation des Orangers
- Ilet des orangers
- Ti col (La Brèche)
- Roche plate (école) avec ravitaillement solide
- Roche Ancrée
- Grand place les hauts
- Grand place les bas
- Passerelle d'Oussy
- La Porte
- Deux bras (ravitaillement solide)
- Dos d'âne
- Piton de sucre (ravitaillement Marathon)
- Chemin Ratineau
- Sentier KALLA
- Lotissement de la Grande Montagne
- RN1
- Arrivée Place festival

* Parcours modifiable par les organisateurs selon l'état des sentiers.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE TRAIL LONG 2015

Le championnat de Trail long est organisé par LE CAPOSS (Club d'Athlétisme de la Possession), dans le cadre du « Trail de Minuit ». LE CAPOSS est situé au 37 bis rue Jean Albany, 97419 La Possession (TEL : 0262449809 et GSM : 0692 460625).

LA COURSE

- Ce trail de 62 kms avec un dénivelé positif de 2500m aura lieu dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 mai 2015 à minuit avec une arrivée prévue le dimanche 24 mai 2015. Le pointage des participants se fera dès 21h30 et ce trail sera réservé à tout coureur ou marcheur dès la catégorie espoir. Il sera interdit à toute catégorie inférieure.
- Descriptif du championnat : voir doc sur lien google maps (parcours en cours de réalisation).
- La lampe frontale, la couverture de survie, le sifflet, une réserve d'eau et une ration alimentaire sont obligatoires sur ce trail.
- **Un contrôle systématique sera effectué au pointage de départ dès 21h30 par l'équipe organisatrice.**

Attention: les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence FFA 2014-2015. Les autres concurrents devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 3 mois au jour de l'épreuve.

- Le nombre de coureurs est limité à **800** pour cette course et toute inscription hors délai ne sera pas prise en compte et validée.
- **Date limite d'inscription : le 10 mai 2015.**

CODE DE LA ROUTE, PROPRETE ET RESPECT DES PROPRIETES PRIVEES

Les concurrents du championnat de Trail doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter et à respecter les propriétés privées, ainsi que la végétation. En cas de flagrant délit la sanction encourue sera la disqualification car cette épreuve traversera une partie du parc national des hauts. De manière plus générale le parcours traversé doit rester propre.

SECURITE

- L'organisation du trail de Minuit se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité (il y a des traversées de rivières et des passages étroits). Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route ou intersection. La couverture médicale est assurée par des médecins et des équipes de la Sécurité Civile. L'équipe organisatrice sera seule autorisée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non respect du code de la route, de perte, de vol d'objets ou de matériel.
- Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur du trail de Minuit invalidera les dossards concernés. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

ASSURANCES

- Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de VERSPIEREN Assurances.
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

TEMPS LIMITE SUR LE TRAIL

- Il est établi un temps limite pour ce trail : tout coureur n'ayant pas franchi la barrière horaire de 12h00 à Deux Bras sera arrêté et ne sera pas autorisé à continuer la course.
- L'organisation se réserve le droit de dévier ces coureurs.
- La liste des classements définitifs sera arrêtée à 17h au site d'arrivée.

DROITS A L'IMAGE et CNIL

- L'organisation du trail de Minuit est propriétaire du logo de cette course ainsi que de son nom. Elle se réserve le droit de poursuites en cas de plagiat.
- L'organisation du trail de Minuit 2015 se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images du Trail (photographiques et vidéo). Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

RECOMPENSES

Pour championnat de Trail 2015, les récompenses seront les suivantes :

- 1^{er} à 5^{ème} hommes scratch
- 1^{ère} à 5^{ème} femmes scratch
- les trois 1^{ers} de chaque catégorie concernée par ce Trail, licenciés ou non
- un classement par équipe sera également récompensé.

Il est à noter que les récompenses ne se cumuleront pas : un concurrent ne sera pas récompensé deux fois.

_ Un T-shirt d'arrivée "Finisher TDM" et une médaille de participation au Championnat de Trail de La Réunion 2015.

_ Tirage au sort dossard / finisher TDM = 1 place UTRB 2015 (120 ou 42km) offerte (Vol + hôtel 5* all inclusive 4j/5nuits =>UTRB)

_ 3000€ de primes et nombreux lots.

ANNULATION - REMBOURSEMENTS

Aucun remboursement ne pourra être effectué **pour annulation quelle qu'elle soit** après la clôture des inscriptions le **10 mai 2015**.

En s'inscrivant, le concurrent accepte sans réserve le règlement de ce championnat de Trail et les conditions imposées par celui ci.

Le Directeur de course